Image not found or type unknown

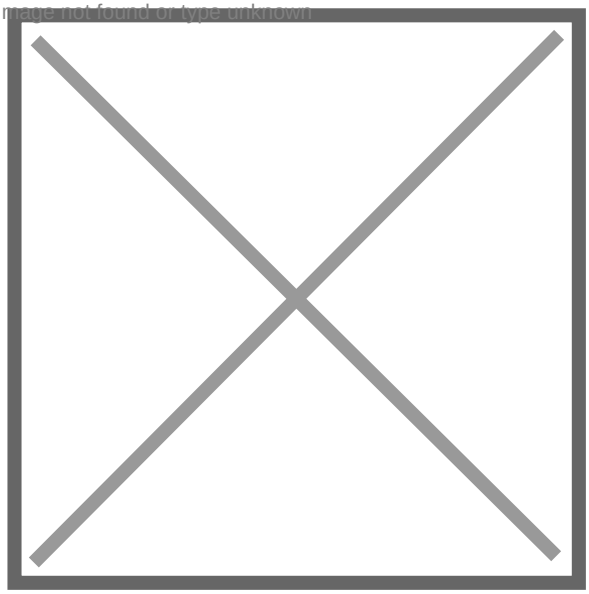

Fin de bail et dernier loyer.

Par **Kilos3**, le **04/02/2009** à **22:02**

Bonjour à tous,

Voilà j'ai eu une petite surprise et j'ai bien peur d'être en tort mais j'aimerai avoir confirmation.
J'ai quité il y a quelques mois un appartement, étant donné que j'ai été muté je n'avais qu'un mois de préavis.
J'ai donc envoyé mon courrier en AR à l'agence immobilère début octobre. J'ai eu mon AR signé du 06/10. Je pensais donc devoir payer mon loyer jusqu'au 06/11.
A cause de mes disponibilités et celles de l'agence, je n'ai pu faire l'état des lieux de sortit que le 14/11, jour où j'ai rendu ma derniere clef.. (alors que j'avais rendu fin octobre la clef qui permettait de passer la porte de l'immeuble, l'acces au parking et les deux autres clefs de l'appartement).

Je m'étais accordé avec l'agence pour qu'ils me retiennent les quelques jours à payer pour novembre sur le remboursement de ma caution. Je viens de réceptionner le chèque et je me rends compte qu'il m'ont fait payer jusqu'au jour de l'état des lieux (14/11) et non pas jusqu'au 06/11..
Est-ce leur droit? (qu'ils se sont bien gardés de me préciser) ou non?

Merci d'éclairer ma lanterne!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés